

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN86

AMENDEMENT

présenté par
M. Jacques et M. Chenevard

ARTICLE 26

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
